

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 06 avril 2006

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de Conseillers présents et représentés : 36
Quorum : 23
Date convocation du Conseil Communautaire : 31/03/06
Date d'affichage de la convocation au siège : 31/03/06
 La séance est ouverte

Le six avril de l'année deux mille six à 18 h 30
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
 à Martillac
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre		M. DUFRANC	
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle			X	MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel			X	NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien	X		
DANNE Philippe		Mme TALABOT		PELLISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel	X			ROUSSELOT Gilbert			X
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky		M. BAQUER	
GACHET Jean Michel	X			SERIS Didier			X
GARBAY Dominique	X			TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ		VIDAL Pierre			X
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 03 février 2006 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

le 06 avril 2006

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2006/30	Candidature à la gestion de l'aérodrome Bordeaux / Léognan / Saucats	Adopté par 34 voix pour et 2 voix contre (M. Faugère - Mme Garbay)
2006/31	Tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2006/32	DM 1 - exercice 2006 - budget principal	Adopté à l'unanimité
2006/33	Budgets 2006 - présentation conforme à la nouvelle maquette M14	Adopté à l'unanimité
2006/34	Centre de ressources du Site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/35	ZAC du site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/36	Promesse synallagmatique de vente à la société ADEMI pesage d'une parcelle sur le site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/37	Rétrocession des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que des terrains du lagunage du site Montesquieu au SIAEPA	Adopté à l'unanimité
2006/38	Marché de voirie et réseaux divers - extension du site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/39	Fixation du coût horaire de l'entretien des parcelles privatives du Site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/40	Subvention à l'Association Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/41	Subvention au Club des Entrepreneurs du Sud Gironde	Adopté à l'unanimité

2006/42	Aménagement paysager zone de Lamourou - convention avec le Département	Adopté à l'unanimité
2006/43	Aménagement de la ZAE des Pins Verts - demandes de subvention	Adopté à l'unanimité
2006/44	Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Gironde pour la réalisation du carrefour de la zone d'activité des Pins Verts	Adopté à l'unanimité
2006/45	Marché de voirie 1 ^{ère} tranche de la zone d'activité de Calens à Beautiran	Adopté à l'unanimité
2006/46	Marché de mise en œuvre d'un SIG	Adopté à l'unanimité
2006/47	Conventionnement avec le Conseil Général pour les transports scolaires	Adopté à l'unanimité
2006/48	Club environnement - année scolaire 2006/2007	Adopté à l'unanimité
2006/49	Distribution de kit de compostage	Adopté à l'unanimité
2006/50	Bassins versants et bords de Garonne - travaux 2006 - programmations pluriannuelles	Adopté à l'unanimité
2006/51	Terrain - Syndicat du bassin versant du Saucats	Adopté à l'unanimité
2006/52	Poste de technicien rivière - demande de subventions	Adopté à l'unanimité
2006/53	Promotion de la collecte sélective	Adopté à l'unanimité
2006/54	Mise en place d'un dispositif de collecte des DASRI des patients en auto traitement	Adopté à l'unanimité
2006/55	Collecte sélective du verre	Adopté à l'unanimité
2006/56	Etude pour la réalisation d'une plate forme de compostage pour les déchets verts	Adopté à l'unanimité
2006/57	Subventions aux associations	Adopté à l'unanimité

2006/58	Pôle emploi communautaire - signature d'une convention avec les communes de La Brède et Saint Médard d'Eyrans	Adopté à l'unanimité
2006/59	Validation des professionnels au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/60	Organisation de la promenade cantonale 2006 - subvention au SIGM	Adopté à l'unanimité

Compte-rendu analytique

2006/30 - Candidature à la gestion de l'aérodrome Bordeaux / Léognan / Saucats

Rapporteur : Monsieur le Président

Des réunions ont eu lieu avec la Préfecture, lors desquelles le Préfet a informé que conformément à la loi de décentralisation de 2004, les aérodromes devaient être rétrocédés aux collectivités.

Il avait été proposé la constitution d'un syndicat mixte, regroupant le Département, la Région, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Communauté de Communes de Montesquieu. Le Préfet a ensuite fait savoir que les autres collectivités avaient donné une réponse négative à cette proposition.

Le Préfet est venu ensuite au Site Montesquieu en février dernier et a informé que la seule collectivité qui pouvait reprendre l'aérodrome était la Communauté de Communes de Montesquieu. Il a clairement suggéré à la Communauté de Communes de Montesquieu d'être volontaire.

Une dotation d'investissement est annoncée par l'Etat d'un montant de 76 000 €, correspondant à la moyenne des investissements réalisés sur les 10 années passées.

Les dotations d'entretien et de fonctionnement ne sont pas connues.

Monsieur CLAVERIE rappelle que l'aérodrome a une petite partie sur Martillac. Il a participé aux réunions avec le Préfet et confirme que la solution du syndicat mixte n'a pas été acceptée. L'autre alternative est soit de le prendre soit de se le voir imposer. L'avantage d'être volontaire est que l'on peut négocier des financements, notamment pour l'aménagement et pour le fonctionnement.

L'intérêt est que l'aérodrome se trouve dans la zone de développement économique et que l'on récupérera 86 hectares.

Madame SECCO revient sur la dotation d'investissement proposée de 76 000 € alors qu'il y a des travaux estimés à 450 000 € HT sur la période 2007/2010.

Monsieur le Président informe que la position de la Communauté de Communes de Montesquieu est que l'Etat doit transférer les fonds nécessaires pour réaliser les investissements. Si la Communauté de Communes de Montesquieu a cet équipement à gérer, elle aura 76 000 € à investir annuellement.

Monsieur FAUGERE s'interroge sur l'intérêt communautaire. A la lecture du rapport de présentation, il se demande pourquoi la CUB ou le Conseil Général ne reprennent pas cet aérodrome.

Ensuite, il estime que les dotations sont mal connues : la dotation d'entretien et la dotation de fonctionnement de personnel ne sont pas définies. Il se demande combien cela va coûter à la Communauté de Communes de Montesquieu.

Enfin, il considère que le Préfet n'a pas à imposer cette reprise.

Il estime qu'avant de prendre de nouvelles compétences, il vaudrait mieux assumer complètement celles qui nous avons, notamment en matière d'accueil des gens du voyage.

Monsieur FATH rappelle que l'Etat se décharge de ses missions sur les collectivités territoriales. Cependant, la loi de décentralisation d'août 2004 stipule que les aérodromes devront être repris par les collectivités territoriales. Lorsque le Préfet il y a quelques mois en a fait l'annonce, la Communauté de Communes de Montesquieu s'est tournée vers le Conseil Général et le Conseil Régional, qui n'ont pas souhaité être candidats à la reprise. Les communes qui à ce jour ne font pas partie d'une intercommunalité se le verront imposer. Notre intérêt est de montrer que le dialogue est ouvert ainsi que de récupérer 40 ha de réserve foncière, en lien avec le développement économique.

Monsieur LEMIRE pense qu'il y a un intérêt économique à être candidat à cette reprise. Cependant, il est contre les conditions de transfert qui sont mentionnées dans le projet de loi de connaissance.

Monsieur GOUVERNEUR estime qu'il faut trouver un moyen de faire remonter au Préfet notre mécontentement sur les conditions du transfert.

Monsieur le Président rappelle que l'avis du Conseil sera transmis au Préfet. Tous les éléments nécessaires à la décision définitive ne sont pas en notre possession. Cette délibération n'a donc pas pour objet de se porter candidat, mais de se prononcer sur la candidature.

Concernant le dossier des gens du voyage, Monsieur le Président rappelle que ce dossier avance, avec notamment l'avis de l'Inspection Académique quant à la répartition des enfants dans les différentes écoles. Il faut maintenant modifier le PLU de la Brède. Il souhaite que ce dossier soit opérationnel en 2006.

Monsieur FOUSSIER se demande comment faire apparaître le fait que nous soyons candidats sous réserve de la transmission des éléments ?

Monsieur le Président propose de modifier la rédaction de cette délibération pour indiquer que le Conseil surseoit à se prononcer dans l'attente des éléments de la Préfecture. Il souhaite attirer l'attention du Conseil sur les délais inhérents à la modification des statuts (trois mois) et la nécessité de préparer la délégation de service public.

Monsieur DARRIET confirme l'incertitude liée au fait que nous ne disposons pas d'estimation de la charge qui reviendra à la Communauté de Communes de Montesquieu. Il pense qu'il serait bon d'exprimer que nous sommes prêts à examiner ce transfert sous réserve de la transmission des éléments financiers.

Monsieur le Président informe que la Direction de l'Aviation Civile indique que c'est une gestion équilibrée.

Madame PELISSIER s'interroge sur l'article 28 de la loi de décentralisation, et notamment à savoir si le Préfet pourrait vraiment nous désigner comme bénéficiaires de ce transfert.

Monsieur le Président entend les arguments des Conseillers. Cependant, nous n'avons que deux positions possibles. Nous allons faire remonter au Préfet nos inquiétudes vis-à-vis des conditions financières du transfert.

Monsieur MAYEUX est surpris de ne mettre en exergue que l'aspect négatif. Il pense que c'est une chance d'avoir cet équipement sur notre territoire, que l'on pourrait développer.

Monsieur FAUGERE estime qu'on ne peut pas se prononcer en l'absence d'éléments financiers.

Monsieur DELORT constate que l'on est contraint par les délais. Il estime que l'on parle d'un outil qui à ce jour n'est pas conforme. Il souhaite qu'il le soit au 01^{er} janvier prochain.

Monsieur DUFRANC estime que cette délibération permet de marquer une position. Il approuve les propos de Monsieur MAYEUX. Il confirme cependant qu'il faut être destinataire des propositions financières avant de se prononcer définitivement.

Monsieur le Président propose une modification de la délibération. Le Conseil sera amené à se prononcer ultérieurement sur la reprise ou non de cet aérodrome.

Adopté par 34 voix pour et 2 voix contre
(M. Faugère - Mme Garbay)

2006/31 - Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de recruter un ingénieur chargé de mission développement économique pour remplacer Madame SALSE, qui a quitté la Communauté de Communes de Montesquieu.

Adopté à l'unanimité

2006/32 - DM 1 - exercice 2006 - budget principal

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

La Préfecture a estimé que nous avons délibéré sur le budget sans connaître les bases de TP ni les taux maximum et minimum nationaux. Les bases augmentent d'environ 6 %, ceci venant augmenter de 187 412.50 € le produit attendu, répartis de manière à abonder les dépenses imprévues.

Le taux moyen de TP que nous avons voté s'inscrit dans la fourchette, c'est pourquoi il ne sera pas revoté.

Adopté à l'unanimité

2006/33 - Budgets 2006 - présentation conforme à la nouvelle maquette M14

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Les maquettes de présentation des budgets étant modifiées après le vote du budget. Il faut donc voter la présentation dans la nouvelle maquette.

Adopté à l'unanimité

2006/34 - Centre de ressources du Site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Conseil Général nous propose de nous rétrocéder la gestion du Centre de Ressources. Le choix qui a été fait est celui d'une délégation à une société pour assurer la gestion technique et administrative. Il convient de lancer les marchés correspondants et d'approuver le transfert.

Adopté à l'unanimité

2006/35 - ZAC du site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du 27 mars dernier, le Conseil Général nous a rétrocédé le rôle d'aménageur de la ZAC du site Montesquieu. Il est proposé de demander au Préfet de nous désigner comme aménageur.

Adopté à l'unanimité

2006/36 - Promesse synallagmatique de vente à la société ADEMI PESAGE d'une parcelle sur le site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

La société ADEMI PESAGE travaille dans la vente et la maintenance de matériel de pesage. Ce sont des outils de précision. Ce n'est pas une usine de fabrication. Elle souhaite s'implanter sur le site sur une parcelle de 2 400 m².

Adopté à l'unanimité

2006/37 - Rétrocession des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que des terrains du lagunage du site Montesquieu au SIAEPA

Rapporteur : Monsieur le Président

Cette délibération vise à rétrocéder les réseaux d'eau et d'assainissement et les terrains du lagunage au SIAEPA afin qu'ils en assurent l'entretien. Ce transfert s'effectue à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité

2006/38 - Marché de voirie et réseaux divers - extension du site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur DARRIET

La Communauté de Communes de Montesquieu est chargée de commercialiser les terrains du site Montesquieu. Des aménagements sont prévus nécessitant un marché de voirie et réseaux divers.

Adopté à l'unanimité

2006/39 - Fixation du coût horaire de l'entretien des parcelles privatives du Site Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Les services communautaires entretiennent les parties communes. A la demande de certains chefs d'entreprise, ils interviennent également sur des parcelles privatives. Il convient de fixer le prix horaire de l'intervention.

Adopté à l'unanimité

2006/40 - Subvention à l'Association Bordeaux Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Cette association travaille à l'arrivée de nouvelles entreprises en pépinière. Au terme du délai certaines s'installent sur le site Montesquieu. La subvention proposée est de 35 000 €.

Adopté à l'unanimité

Messieurs DARRIET et CLAVERIE ne prennent pas part au vote

2006/41 - Subvention au Club des Entrepreneurs du Sud Gironde

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

Le Club des Entrepreneurs sud Gironde a organisé le 10 mars dernier à Martillac un forum d'entreprises dont l'objectif est de faire rencontrer les entreprises et les clients. Ce forum permet à des entreprises complémentaires de se regrouper, de connaître des spécialistes et d'échanger des informations autour d'ateliers. La subvention demandée est de 3 000 € sur un budget global de 22 000 €.

Monsieur le Président remercie les services techniques des communes qui ont participé à l'organisation de ce forum.

Adopté à l'unanimité

2006/42 - Aménagement paysager zone de Lamourou - convention avec le Département

Rapporteur : Monsieur DARRIET

La zone de Lamourou est d'intérêt communautaire. Il est nécessaire d'y faire des travaux d'aménagement. Le Département est propriétaire d'un terrain qu'il met à notre disposition, et qui permettrait d'aménager un passage sécurisé pour les piétons et un stationnement. L'enveloppe globale est d'environ 30 000 €.

Adopté à l'unanimité

2006/43 - Aménagement de la ZAE des Pins Verts - demandes de subvention

Rapporteur : Monsieur DARRIET

La ZAE des Pins Verts est située à Saucats. Elle fait l'objet d'une demande de permis de lotir. Il convient de solliciter les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional pour effectuer les aménagements nécessaires à sa commercialisation.

Adopté à l'unanimité

2006/44 - Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Gironde pour la réalisation du carrefour de la zone d'activité des Pins Verts

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de l'aménagement du carrefour permettant de sécuriser la ZA des Pins Verts.

Adopté à l'unanimité

2006/45 - Marché de voirie 1^{ère} tranche de la zone d'activité de Calens à Beautiran

Rapporteur : Monsieur DARRIET

La commission a regardé les travaux à effectuer sur les ZA et a donné la priorité à la ZA de Calens. Les travaux sont prévus à l'entrée de la zone, de manière à la sécuriser. L'enveloppe prévisionnelle est de 180 000 € HT.

Adopté à l'unanimité

2006/46 - Marché de mise en œuvre d'un SIG

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est prévu de créer au sein de la Communauté de Communes de Montesquieu un SIG, outil important et nécessaire au bon fonctionnement. Il sera également à la disposition des communes. Il est nécessaire de lancer un marché pour acquérir le matériel nécessaire à la mise en place du SIG. L'enveloppe globale est d'environ 105 000 € HT.

Adopté à l'unanimité

2006/47 - Conventonnement avec le Conseil Général pour les transports scolaires

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

La Communauté de Communes de Montesquieu organisera à partir de la rentrée prochaine le transport scolaire vers les collèges et les lycées d'environ 1 600 enfants.

Elle se substitue aux trois entités existantes : le SICES, le SITS Cadaujac/Martillac et la commune de Léognan.

L'objectif poursuivi est celui de l'harmonisation de la part familiale par la participation de la Communauté de Communes de Montesquieu au coût du transport (50 % pour les collégiens).

Les communes ne pourront plus participer au financement du transport scolaire, sauf par le biais du CCAS pour des cas spécifiques.

Concernant le paiement, il est proposé de laisser le choix entre annuel et trimestriel, par paiement à la perception ou par prélèvement sur compte.

Afin de tenir compte des besoins locaux, la Communauté de Communes de Montesquieu mettra aussi à disposition un ramassage pour les enfants situés à moins de trois kilomètres.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce dossier particulièrement complexe.

Adopté à l'unanimité

2006/48 - Club environnement - année scolaire 2006/2007

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Cette délibération concerne l'enseignement pédagogique de l'environnement en direction des collégiens. Cette action a commencé il y a deux ans.

Adopté à l'unanimité

2006/49 - Distribution de kit de compostage

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

La Communauté de Communes de Montesquieu cherche à valoriser les déchets. Une campagne de distribution de kits de compostage a été lancée l'année dernière. Cela permet une réduction du volume des ordures ménagères de 30 %. Au vu du succès il est proposé de reconduire l'opération pour 2006.

Adopté à l'unanimité

2006/50 - Bassins versants et bords de Garonne - travaux 2006 - programmations pluriannuelles

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Depuis janvier 2006, la Communauté de Communes de Montesquieu assume la compétence bassins versants et bords de Garonne.

Il convenait dans un premier temps d'assurer la continuité de ce qui avait été entrepris par les syndicats.

Concernant le bassin versant du Saucats, une maîtrise d'œuvre avait été confiée à la SOCAMA pour la restauration d'ouvrages hydrauliques. La Communauté de Communes de Montesquieu fera un avenant.

Concernant le bassin versant de l'Eau Blanche, il n'y avait pas de programmation de prévue. Cependant il y a un problème sur la porte de Gutteronde nécessitant des travaux importants.

Enfin, concernant le Gât Mort, il a été convenu de mettre en place une DIG pour discuter de ce qu'il y aurait à faire sur ce bassin versant.

Monsieur CONSTANT informe qu'un programme de réhabilitation avait été prévu en 2004 et n'a pas été réalisé.

Adopté à l'unanimité

2006/51 - Terrain - Syndicat du bassin versant du Saucats

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

La commune d'Isle Saint Georges avait donné un terrain au Syndicat du bassin versant du Saucats, qui le rétrocède à la Communauté de Communes de Montesquieu.

Adopté à l'unanimité

2006/52 - Poste de technicien rivière - demande de subventions

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Lors du dernier conseil un poste de technicien rivière a été créé. Le recrutement est en cours. Ce poste peut bénéficier de subventions. Cette délibération vise à solliciter ces subventions.

Adopté à l'unanimité

2006/53 - Promotion de la collecte sélective

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Cette délibération concerne la distribution de sacs jaunes, la mise en place des Recyclades, ainsi que la mise en place d'une identité visuelle. Toutes ces actions sont subventionnées.

Monsieur BAQUER souhaite savoir si l'ADEME est financeur.

Monsieur le Président répond que non.

Adopté à l'unanimité

2006/54 - Mise en place d'un dispositif de collecte des DASRI des patients en auto traitement

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Il s'agit d'un nouveau service à étudier. Il concerne la récupération des déchets de soins des patients en auto traitement. D'autres structures ont mis en place de tels dispositifs. Les déchets concernés sont notamment les aiguilles utilisées par les diabétiques.

Adopté à l'unanimité

2006/55 - Collecte sélective du verre

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Cette délibération permettra d'amplifier la collecte sélective du verre par l'acquisition de conteneurs supplémentaires, de totems et de poubelles.

Adopté à l'unanimité

2006/56 - Etude pour la réalisation d'une plate forme de compostage pour les déchets verts

Rapporteur : Monsieur le Président

Les déchets verts sont en augmentation constante. Les deux déchetteries sont fréquemment remplies. Les services techniques sont de gros producteurs. Il est proposé de lancer une étude sur une plate forme de compostage qui recevrait les déchets des services techniques, des professionnels et des particuliers.

Monsieur FOUSSIER demande si il y a déjà une idée du lieu.

Monsieur le Président répond que non. Lorsque la réflexion sera plus aboutie, on se penchera sur le lieu.

Monsieur GOUVERNEUR pense qu'il serait intéressant d'étudier une plate forme de méthanisation.

Adopté à l'unanimité

2006/57 - Subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Les associations suivantes ont sollicité une subvention.

- Scènes buissonnières : 2000 €. C'est une manifestation qui se tiendra à Saint Morillon et regroupera 14 associations.
- Festes baroques : c'est un programme important qui véhicule une image de qualité. Les manifestations se dérouleront en juillet sur plusieurs communes du canton. La subvention proposée est 4 000 €
- MJC Aruan : subvention de fonctionnement. Subvention proposée 3000 €
- Musi'ska : le festival est passé. L'association a accepté que la manifestation tourne sur les différentes communes à la demande de la CCM. Subvention proposée 2 000 €
- Roue cadaujacaise : tour cycliste du canton. Subvention proposée 2 000 €
- Marathon des Graves : 11^{ème} marathon qui traversera plusieurs communes. Subvention proposée 1 000 €
- CLIS école Jean Cazauvieilh : stage de poney. Subvention proposée 846 €
- Association Cabanacaise de sapeurs pompiers : formation, achat de manuels, transports, déplacements, achat ordinateur. Subvention proposée 1 000 €
- Comité de soutien du mémorial de la Ferme de Richemont : réfection de l'entourage du monument. Subvention proposée 1000 €

Adopté à l'unanimité

2006/58 - Pôle emploi communautaire - signature d'une convention avec les communes de La Brède et Saint Médard d'Eyrans

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

Il s'agit de conventionner avec les communes de La Brède et de Saint Médard d'Eyrans. Les agents de ces deux communes bénéficient du soutien du pôle emploi afin d'harmoniser les actions en direction des demandeurs d'emploi.

Adopté à l'unanimité

Monsieur SOURROUILLE souhaite aborder la question de la Mission Locale. Dans le cadre de l'organisation, elle se déplace sur 5 communes. Elle souhaiterait ramener ces permanences à deux communes.

Les pourcentages de fréquentation (400 jeunes reçus) sont les suivants :

- Léognan : 65 %
- Beautiran : 7 %
- La Brède : 13 %
- Cadaujac : 9 %
- St Médard : 6 %

La proposition de la Mission Locale est de conserver Léognan et La Brède. Cependant, elle se déplacera à la demande des jeunes si ceux-ci ont des problèmes de mobilité.

Monsieur DUFRANC comprend bien la difficulté. Il se demande si cela ne risque pas de limiter la fréquentation.

Monsieur SOURROUILLE informe qu'une large majorité de jeunes souhaite plutôt aller en dehors de leur commune.

Madame CHENNA informe que la conseillère a accueilli 417 jeunes en 2005. Il y a un résultat très significatif avec 327 contrats signés. Elle confirme que certaines permanences ne sont pas fréquentées.

Monsieur le Président constate que le souci est identique sur les antennes du pôle emploi. Il faudra dans le courant de l'année 2006 se poser la question de la pérennisation de ces antennes.

2006/59 - Validation des professionnels au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Au sein du Comité de Direction siègent un certain nombre d'élus ainsi que de professionnels dans certains collèges.

Adopté à l'unanimité

2006/60 - Organisation de la promenade cantonale 2006 - subvention au SIGM

Rapporteur : Monsieur le Président

La subvention demandée vise à l'organisation de la promenade cantonale.

Adopté à l'unanimité